



CPAS de Rixensart

PHOTO

**RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR (m/f) pour
LA MAISON DE REPOS (et DE SOINS) et LE CENTRE DE JOUR
Emploi statutaire à temps plein**

FORMULE DE CANDIDATURE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES LE 30 avril 2024.

Nom Prénom

Adresse : N° Bte

Code postal Localité

Lieu et date de naissance

Etat-civil N° de téléphone et/ou GSM

J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions d'une réserve de recrutement au poste directeur de maison de repos et de soins (m/f) proposé par le CPAS de Rixensart et j'introduis par la présente ma candidature.

- Formulaire de candidature + photo
- Lettre de candidature motivée
- Curriculum vitæ détaillé
- Extrait d'acte de naissance
- Extrait de casier judiciaire, délivré à une date postérieure à celle de l'offre d'emploi
- Certificat de domicile et de nationalité
- Copie certifiée conforme des diplômes requis à l'emploi
- Documents probants permettant d'établir l'expérience dont il est fait référence
- Copie du permis de conduire

Les dossiers incomplets à la date du 1^{er} examen ne seront pas acceptés.

Date

Signature



CPAS de Rixensart

RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR (m/f) pour LA MAISON DE REPOS (et DE SOINS) et LE CENTRE DE JOUR Emploi statutaire à temps plein

CONDITIONS DETAILLEES.

Située au sein d'un parc privé, **Le Val du Héron** est une maison de repos de 86 lits dont 1 lit court séjour et 45 lits de qualification MRS. Le bâtiment abrite également un Centre de jour de 15 places, **L'Olivier**.

Entrée en fonction : dès que possible

Profil de la fonction, objectifs, compétences, qualités humaines :

Formation de base :

Au plus tard le jour de l'examen, être titulaire :

- Soit d'un diplôme ou certificat pris en considération pour le recrutement aux emplois du niveau 1 dans les services de l'Etat, des Communautés et des Régions dans un des domaines suivants :
Sciences hospitalières (y compris médecine, kiné),
Sciences sociales,
Tout autre domaine, avec une expérience professionnelle de trois ans au moins dans la gestion courante d'une maison de repos pour personnes âgées ;
- Soit d'un titre de l'enseignement supérieur de type court tel que défini par le décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités dans un des domaines suivants :
Paramédical (infirmier, kiné...), avec une expérience d'au moins deux années de travail en maison de repos,
Sciences sociales, avec une expérience d'au moins deux années de travail en maison de repos,..
Tout autre domaine, avec une expérience professionnelle de trois ans au moins dans la gestion courante d'une maison de repos pour personnes âgées ;

Au plus tard le jour de la nomination à titre définitif, être titulaire de l'**attestation** assurant le minimum de connaissances utiles à la **gestion d'une maison de repos** dont il est question aux 9.1.2.2 et suivants du chapitre 3 de l'annexe 120 « normes applicables aux maisons de repos » du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé du 4 juillet 2013.

Conditions générales.

1. Etre citoyen (ne) de l'Union européenne.
2. Jouir des droits civils et politiques et être de conduite irréprochable
3. Etre en possession d'un permis de conduire B.

Conditions particulières

Réussir l'examen :

- Minimum requis dans chaque épreuve : 50% des points.
- Minimum requis pour l'ensemble des épreuves : 60% des points.
- Chaque épreuve est éliminatoire

Programme de l'examen :

- Une épreuve écrite combinant la formation générale et l'informatique et consistant en la constitution d'un dossier sur un sujet d'ordre général nécessitant une recherche de documents sur internet et un esprit de synthèse **(20 points)** ;
- Une épreuve écrite de connaissances spécifiques **(30 points)** portant sur les matières suivantes :
 - o Législation et réglementation des maisons de repos (et de soins)
 - o Législation sociale
 - o Droit civil (contrats, responsabilité, débiteurs alimentaires...)
 - o Comptabilité des CPAS (RGCC)
 - o Marchés publics
 - o Loi organique des CPAS
 - o Loi sur la prise en charge des secours accordés par le CPAS ;
- Une épreuve de management visant à cerner l'aptitude au commandement du candidat, la réalisation pratique d'un dossier d'évaluation psychotechnique dans ce cadre pouvant être confiée à un organisme extérieur **(25 points)** ;
- Une épreuve orale permettant d'apprécier la maturité des candidats et leur aptitude professionnelle en rapport avec la fonction **(25 points)**.

Descriptif de fonction

Sa mission :

Sous la direction de la directrice générale, le/la directeur-trice est chargé-e du bon fonctionnement, de la qualité des prestations et de la qualité de vie à la Maison de Repos/et de Soins (MR/MRS) et au Centre de jour. Le/la directeur-trice travaille sous l'autorité directe de la Directrice générale du CPAS, dans le but de réaliser une gestion administrative efficace au niveau de l'AVIQ, l'accompagnement bienveillant des résidents et du personnel en général. Il/elle veille à l'application des directives budgétaires, ainsi que du suivi des projets. Il/elle développe l'image de marque de l'institution et développe les actions adéquates dans le cadre du projet de vie institutionnel.

Ses tâches : (liste non exhaustive)

- Participer activement au bon fonctionnement de la maison de repos et du centre de jour.
- Prise en charge de la gestion opérationnelle/administrative de l'institution.
- Développer une culture de la qualité au sein de l'établissement, organiser et accompagner les équipes dans leur réflexion pour assurer une amélioration continue de la qualité.
Garantir l'actualisation du projet de vie, la connaissance de celui-ci par le personnel et son application par ce dernier.
- Être l'interlocuteur principal des services avec lesquels l'établissement entretient des relations fonctionnelles (cuisine, entretien/lingerie, maintenance) ainsi qu'en interne avec le service animation et le secrétariat administratif.
- Assister aux diverses tâches administratives de l'institution. Les tâches administratives externes en contact avec l'AVIQ reviennent au/à la directeur-trice.
 - o Contrôler la conformité et l'exhaustivité des documents.
 - o Assurer la gestion et le suivi de l'encodage des données pour la période de référence (hébergement, mutuelles, Aviq)
- Management :
 - o Gestion du personnel :
 - Fournir un appui dans le cadre de la gestion des normes en personnel et du budget alloué et tenir à jour les dossiers du personnel actif dans la MR/MRS et le Centre de jour. Suivre également l'établissement des horaires et les éventuels ajustements nécessaires.
 - Lors de l'entrée en fonction d'un nouveau collaborateur, contribuer à ce qu'un accueil personnalisé et adapté à sa fonction lui soit réservé.
 - Planifier et mener les entretiens d'évaluation et d'embauche ainsi que les plans de formation qui en découlent. Être à l'écoute des besoins du personnel et œuvrer pour une gestion des compétences réussie. (coaching, évaluation, formation).

- Gestion administrative :
 - Gestion du planning général (agenda).
 - Suivi des questions et remarques des résidents et des familles.
 - Contribuer à l'élaboration des procédures nécessaires afin de fournir des soins de qualité.
 - Participer activement aux réunions du personnel
 - Garantir la qualité de l'accompagnement de l'assistant social lors de l'accueil des résidents et le respect des droits et de l'information des résidents, notamment par l'établissement du projet de vie du résident en fonction de son histoire.
 - Réaliser les analyses financières ou de statistiques nécessaires pour pouvoir étayer les décisions de gestion.
 - Suivre la réglementation concernant le financement de l'institution pour maîtriser les éléments de financement et le système de financement et, si nécessaire, pour proposer d'améliorer les recettes.
 - En étroite collaboration avec l'administration centrale du CPAS, planifier et réaliser les différents Cahiers Spéciaux des Charges et veiller au bon déroulement des procédures de marchés publics.

Ses qualités / compétences :

Le profil du/de la directeur-trice sera de préférence social/administratif/soins. Il fera preuve de :

- Sens de la communication, de l'écoute, des relations humaines ; grande discrétion ;
- Sens de l'organisation, rigueur et respect des normes et des contingences administratives ;
- Leadership et people management ; contacts aisés avec le personnel de la MR/MRS, la direction et autres services du CPAS ; gestion des conflits et maintien d'un climat de confiance ;
- Polyvalence : aptitude à la gestion de projets multidisciplinaires ;
- Créativité, initiative et ouverture aux contacts avec l'extérieur (inter-générationnel, associations...) ;
- Intérêt pour tous les aspects de la vie des personnes âgées et désorientées (alimentation, soins, soins palliatifs, animation, etc...) ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Maîtrise parfaite du Français, aisance en expression écrite et orale ;
- Avoir une grande disponibilité et accepter de suivre des formations.

Le dossier de candidature ainsi que le formulaire de candidature à utiliser impérativement, sont à adresser, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

**CPAS de Rixensart
Monsieur Gaëtan PIRART
Rue de Messe n°9
1330 Rixensart**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES LE 30 avril 2024.

Il sera accompagné des pièces suivantes :

- Formulaire de candidature + photo ;
- Lettre de candidature motivée et d'un curriculum vitae détaillé ;
- Extrait d'acte de naissance (à demander dans la commune de naissance) ;
- Extrait du casier judiciaire délivré à une date postérieure à celle de la déclaration de vacance d'emploi (à demander dans la commune du domicile actuel) ;
- Certificat de domicile et de nationalité (à demander dans la commune du domicile actuel) ;
- Copie certifiée conforme des diplômes requis à l'emploi
- Documents probants permettant d'établir l'expérience dont il est fait référence
- Copie du permis de conduire B

Un dossier incomplet le jour de la première épreuve empêchera toute participation à l'examen.

Procédure de nomination.

Le Conseil de l'Action Sociale examinera, sur base des dossiers individuels, les titres et mérites de tous les lauréats. Chaque candidature réunissant les conditions de nomination sera soumise au vote.

Tout agent engagé suite à un recrutement, est soumis à un stage d'une année de service.

En cas de prolongation du stage, celle-ci ne pourra excéder un an. Le stage peut être réduit en raison d'une évaluation négative, conformément à l'article 18 du statut.

Pour le calcul de la durée du stage, sont prises en considération toutes les périodes durant lesquelles le stagiaire est en position d'activité de service.

Dans le courant du cinquième mois de stage, une fiche d'évaluation est établie.

A l'issue du stage, le Conseil établira un rapport en vue de proposer la nomination à titre définitif, la prolongation de la période de stage ou le licenciement de l'intéressé selon les dispositions prévues par la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail.

La nomination à titre définitif sortira ses effets le premier jour du mois qui suit l'expiration du stage.

L'entrée en fonction sera précédée de la prestation de serment prévue par le CWADEL Art. L1126-3.

Réserve de recrutement.

Les lauréats non désignés par le Conseil de l'Action Sociale seront versés dans une réserve de recrutement dont la validité sera de deux ans.

Pour information :

L'échelle barémique du directeur de la MR/MRS et du Centre de jour varie en fonction de son niveau de diplôme (baccalauréat ou master) et du nombre de lits de l'institution.

Pour la capacité actuelle du Val du Héron et de l'Olivier, le traitement annuel brut indexé se situe entre 38.359,09 € (sans ancienneté) et 59.020,89 € (maximum avec 25 années d'ancienneté).

Ce traitement évoluera avec le passage prochain à plus de 100 lits et l'ancienneté au sein du CPAS.

Dix années d'ancienneté dans le privé peuvent être valorisées pour autant que le travail effectué soit utile à l'exercice de la fonction. Toutes les prestations dans un service public sont valorisables.